

Appel à propositions 2020 - Horizon 2020

Chaînes de valeur durables du bois

Références de l'appel

[LC-RUR-11-2019-2020](#) - Chaînes de valeur durables du bois

Actions d'Innovation (IA - *Innovation action*)¹

Contexte

Les forêts jouent un rôle vital dans l'économie, la société et l'environnement de l'Europe². Les scénarios susceptibles de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C (objectif de l'Accord de Paris) impliquent une réduction substantielle des émissions de gaz à effet de serre (GES) anthropiques via des changements profonds, notamment dans les systèmes énergétiques et l'utilisation des terres. Le secteur de la construction et du logement étant responsable d'une part importante des émissions de GES, cela confère au secteur forestier un rôle crucial. **Ce dernier peut en effet contribuer à l'atténuation des changements climatiques :**

- en augmentant les puits de carbone ;
- en réduisant les émissions provenant de la biomasse, des sols et des produits du bois ;
- en remplaçant des ressources non renouvelables par l'utilisation durable de l'énergie et des matériaux et biosourcés.

Ces effets combinés peuvent contribuer à la lutte contre le changement climatique à condition de les prendre en compte d'une manière globale et équilibrée, en gardant à l'esprit que la vulnérabilité des forêts est elle-même accrue par le changement climatique.

Ces dernières années, plusieurs projets européens de recherche³ et actions intergouvernementales COST⁴ ont porté sur le développement de produits dérivés du bois innovants et économes en ressources. Si la durabilité des systèmes de production forestiers dans des conditions climatiques changeantes demeure un objectif à long terme pour le secteur, **l'un des principaux défis immédiats consiste à développer et à déployer sur le terrain les ultimes progrès technologiques des chaînes de valeur du bois respectueuses de l'environnement et du climat.**

Actions soutenues

Les projets devront permettre d'améliorer l'adaptation des écosystèmes forestiers (primaires et secondaires) et des systèmes de production forestière à la demande croissante et de services écosystémiques de produits forestiers (bois et autres) en tenant compte de leur vulnérabilité liée au changement climatique et aux perturbations naturelles (tempêtes, sécheresses, agents pathogènes, feux sauvages).

Seront également soutenus les projets visant à la restauration des écosystèmes dégradés et à l'expansion naturelle des forêts en tenant compte du développement rural à long terme et des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'amélioration de la biodiversité.

¹ Il s'agit de projets collaboratifs qui consistent principalement en des activités visant directement à produire des plans, arrangements ou concepts pour un produit, procédé ou service nouveau ou amélioré. Ces activités peuvent inclure prototypage, essais, démonstration ou pilotes, validation du produit à grande échelle, première commercialisation. Les projets peuvent inclure des activités limitées de recherche et de développement.

² Les forêts couvrent plus de 40% de la surface continentale de l'UE et 70% des réservoirs d'eau douce de l'Europe, éliminent l'équivalent de 9% des GES émis par d'autres secteurs de l'économie et fournissent un large éventail de services sociaux, économiques et écologiques. La filière bois fournit des revenus à 16 millions de propriétaires forestiers et à 3 à 4 millions de travailleurs dans les zones rurales, et représente environ 8% de la valeur totale de l'industrie manufacturière de l'UE.

³ Par exemple les projets [B4EST](#), [BOOSTEFF](#), [CUTEWALL](#), [HIFIVENT](#), [OSIRYS](#), [PERFORMWOOD](#), [REACTAFIRE](#), [SUSTAINCOMP](#), [WOOD-FLARETCOAT](#).

⁴ Par exemple les projets [FP 1004](#), [1006](#), [1101](#), [1105](#).

Les propositions devront notamment :

- couvrir une grande variété de types de forêts ainsi que des systèmes de gestion forestière adaptés et représentatifs des régions biogéographiques de l'Europe ;
- couvrir plusieurs étapes du cycle de production et des activités connexes, depuis la régénération/plantation jusqu'à la récolte ;
- prendre en compte conjointement les facteurs liés à l'offre (la production primaire) et à la demande (les facteurs socio-économiques) ;
- être interdisciplinaires.

Cet appel est propice à la coopération internationale, à la participation des PME et à l'intégration des aspects technologiques, des sciences humaines et sociales, et de la recherche et l'innovation responsables.

Résultats attendus

Les projets soutenus dans le cadre de cet appel devront contribuer :

- aux [Objectifs du Développement Durable](#) (ODD) n° 9, 11, 13 et 15 ;
- à [la nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts et le secteur forestier](#) (2013) ;
- au [paquet sur l'économie circulaire](#) (2015) ;
- à [l'accord de Paris pour le Climat](#) (2015) ;
- à la nouvelle [stratégie de l'UE pour la bioéconomie](#)⁵ (2018) ;
- au [plan d'action de l'UE pour le milieu naturel, la population et l'économie](#) (2017).

Ils devront favoriser à long terme :

- **la résilience des systèmes de production forestière** et des chaînes de valeur du bois aux changements climatiques/environnementaux et aux nouvelles demandes sociétales ;
- **la protection/restauration de la biodiversité** des forêts primaires et secondaires ;
- **la contribution du secteur forestier à la réalisation des objectifs européens et internationaux en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques** ;
- **des changements positifs dans les économies et les paysages européens**, en préservant les campagnes, en contribuant à rendre les villes plus durables et en augmentant la part des emplois verts ;
- **le déploiement de solutions d'un niveau de maturité technologique 3-4 à 5 sur l'échelle TRL** (*Technology Readiness Level*).

Conditions d'éligibilité

Conditions générales :

Le projet doit répondre aux conditions générales [d'éligibilité](#) et [de recevabilité](#) d'H2020. Sont éligibles les entités juridiques définies comme personnes physiques ou morales des Etats membres de l'UE, des [pays avec lesquels l'UE a signé un accord d'association](#) et des pays inscrits sur la liste de [l'Annexe A](#) du programme de travail d'Horizon 2020⁶.

Conditions spécifiques :

- **Trois partenaires minimum doivent participer au projet** ;
- Les partenaires doivent être établis dans **3 États différents** et être indépendants les uns des autres (au sens de [l'article 8 des règles de participation](#)).

⁵ [Une bioéconomie durable pour l'Europe : renforcer les liens entre l'économie, la société et l'environnement en matière de bioéconomie de l'UE](#)

⁶ [Certains Etats](#) ont également adopté des dispositions spécifiques afin que leurs participants puissent être éligibles aux projets du programme Horizon 2020.

Budget et taux de cofinancement européen

Budget total : 10 millions d'euros.

La Commission prévoyant une contribution de l'UE d'**environ 5 millions d'euros par projet, 2 consortia devraient pouvoir être soutenus dans le cadre de cet appel à propositions.** Cela n'empêche cependant pas la soumission et la sélection de propositions sollicitant d'autres montants.

Taux de cofinancement européen : 70% (taux en vigueur pour les actions d'innovation)

Calendrier

- **15 octobre 2019** : ouverture officielle de l'appel à projets (procédure de sélection en deux étapes)
- **22 janvier 2020** : date limite de dépôt des propositions pour la 1^{ère} étape
- **08 septembre 2020** : date limite de dépôt des propositions pour la 2^{ème} étape

Informations complémentaires

- [Programme de travail 2018-2020 « Sécurité alimentaire, Agriculture et Foresterie durables et Bioéconomie » d'Horizon 2020](#)
- [Présentation succincte](#) de l'appel lors de [la journée d'information H2020 « Sécurité alimentaire, Agriculture et Foresterie durables et Bioéconomie »](#) organisée à Bruxelles le 4 juillet 2019
- Présentations générales "[Key facts on Societal Challenge 2 calls](#)" et "[Highlights of the 2020 calls](#)"
- Points de Contact National (PCN) « Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche marine et maritime, bioéconomie et biotechnologies » :
Rafael GARCIA-VILLAR ([INRA](#) - Alliance [AllEnvi](#))
pcn-bio@recherche.gouv.fr +33 5 82 06 63 33